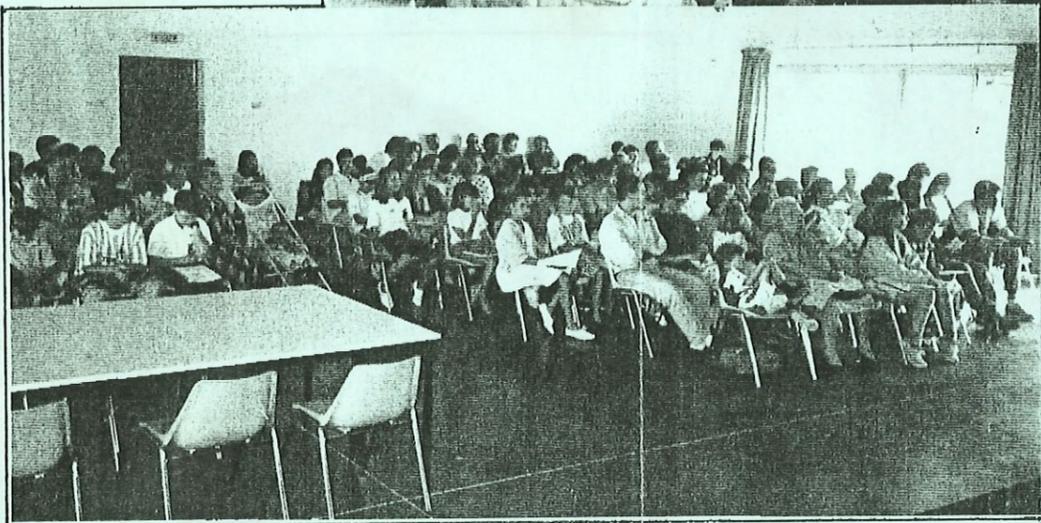




L'aïoli du 21 juillet
sous les platanes de
la Place de la Gare.



Le voyage scolaire de
fin d'année : départ
pour deux jours à la
Ste Baume.



Audition des élèves
du cours de piano.

CHRONIQUE PROVENCALE

Charles es manchot, despuei la guerro.
Coumo si pouu pas raser va enco lou perru-
quier.
Entro e lou patron fa venir un jouvenas
qu'apren lou mestier.
"Raso mi queou moussur, que li dis, e fai
entencien de pas lou couper !"
Lou jouvenas sabouno puei s'entregno a
raser, e, vlan ! li coupo la gaouto.
Lou patron va vis, arrivo ; li garço un
emplastre ; lou jouve si baisso e Charles
si pren uno torgnolo dins l'ueil !
"E fai entencien, que li dis lou perruquier"
Lou jouvenas espoulit repren, recoupo

Charles. Segoundo torgnolo ; lou jouvenas
si baisso e Charles pren mai lou pounch
sus l'ueil !
"E ! fai entencien li dis mai lou perru-
quier"
Lou jouvenas soup plus cen que fa, e ouu
proumier coup li coupo l'oorillo que toum-
bo ouu soou.
Alors Charles dis ouu jouvenas :
"Mete li leou lou ped dessus que va regar
pas, outrament mi finisse ! Per lou braç
m'en fouti, l'ai perdut a la guerro".

R. JACOLOT-BENESTAN P. REVOL

SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN MUNICIPAL



LE MOT DU MAIRE

La loi du 6 février 1992 sur "l'Intercommunalité" est aujourd'hui une réalité qu'il nous faudra peut-être subir à défaut de l'avoir espérée.

Disons, trop brièvement, que cette loi prévoit la création de "Communautés de Communes" désaisissant les Communes actuelles (donc leurs habitants) d'une partie de leurs prérogatives essentielles, telles que l'AMENAGEMENT DE L'ESPACE et le DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, pour les confier à des sortes de Conseils Municipaux Intercommunaux élus au deuxième degré, qui auraient pouvoir, sans responsabilité directe, de lever des impôts supplémentaires (taxe d'habitation, foncier, taxe professionnelle) et d'engager librement les dépenses. Là, réside la différence la plus importante et la plus inacceptable distinguant les COMMUNAUTÉS DE COMMUNES des SYNDICATS INTERCOMMUNAUX actuels (chemins, électricité, eau, ordures ménagères...).

Il est cependant équitable de dire que diverses subventions sont promises, sans que nous sachions exactement ce que parallèlement deviendraient celles qui sont actuellement attribuées aux Communes.

Par ailleurs, en dépit d'un discours officiel clamant haut la liberté, il s'agit bien là d'un risque évident d'adhésion et de décisions ultérieures forcées pour les petites Communes comme la nôtre.

Sans rejeter globalement ni prématurément un texte aussi complexe, nous avons estimé qu'il méritait le temps de la réflexion et la liberté de l'engagement.

Cette approche a conduit le Conseil Municipal à délibérer avant la date fatidique et légale du 8 août, en privilégiant, ne serait-ce qu'à titre conservatoire, un projet de Coopération Intercommunale de forme syndicale à l'échelle du Canton.

Aujourd'hui, après cette échéance dont certains doutaient (avec un bel angélisme) nous constatons que bien peu de Communes ont estimé devoir ou n'ont pas eu le temps de délibérer dans les délais et les formes requises alors que Monsieur le Préfet du VAR, qui jusqu'à ce jour, s'était montré particulièrement rassurant, vient de nous rappeler sans faiblesse ni ambiguïté le sens des mots :

SEULES SERONT OBLIGATOIREMENT RETENUES LES DELIBERATIONS CONCORDANTES DES CONSEILS MUNICIPAUX QUI LUI SERONT PARVENUES AVANT LE 8 AOUT. Les dés sont donc maintenant jetés et il est à craindre qu'hormis la mansuétude ou le pouvoir discrétionnaire du Préfet, nous soyons bientôt entraînés dans une procédure que nous pouvons craindre des plus aléatoires.

A plusieurs reprises, j'ai clairement pris position sur ce sujet et avec le Conseil Municipal unanime, nous sommes persuadés de ne pas avoir, aujourd'hui, mandat pour vous engager dans une autre voie, sans un véritable débat qui trouverait tout naturellement sa place à l'occasion de diverses et futures échéances électorales.

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 1992

ETAIENT PRESENTS :

MM. MORIN. CUENOT. ABELLO. REMY. ISTRIA. CORBIER.
BROSSAUD. LALANDEC. RAYNAUD. DEHAYE.
MMES BOCQUET. LAURENT.

ETAIENT ABSENTS :

M. TOSELLO donne pouvoir à M. MORIN.
M. FORISSIER.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le projet du budget supplémentaire 1992 présenté au Conseil Municipal ne comporte aucune prévision de réalisation communale non prévue au budget primitif. Seule une provision de 50 000 F prélevée sur les fonds propres est mise en place dans la section investissement.

Après une brève présentation par le Maire, M. Robert DEHAYE, Adjoint chargé des finances, donne lecture du projet :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES479 072 F
RECETTES479 072 F

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES1 038 880 F
RECETTES1 038 880 F

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire à l'unanimité.

APPROBATION DU P.O.S.

La procédure de révision du P.O.S. aboutit aujourd'hui. Dans environ un mois, après un deuxième examen des services préfectoraux, ce document sera applicable et opposable aux tiers.

Avant de proposer ce texte au vote du Conseil et d'en laisser sa présentation au 1er Adjoint responsable de l'urbanisme, le Maire adresse à M. CUENOT et à la Commission de l'Urbanisme ses remerciements pour la tâche énorme qu'ils ont réalisée depuis 1989.

En effet, cette révision n'a pas été conduite comme une simple procédure administrative mais comme une redéfinition complète des capacités et des objectifs sociaux et budgétaires de la Commune.

Ce travail d'analyse puis de synthèse effectué sans l'aide de service technique spécialisé, mais simplement avec méthode et sérieux, en collaboration avec les responsables communaux, le service de l'Etat et les Chambres Consulaires permet d'appréhender de manière exhaustive un véritable projet communal d'urbanisme, dont les grandes lignes faisaient partie

du programme électoral de 1989.

Aujourd'hui cet objectif est atteint.

La croissance démographique indispensable à notre économie locale est désormais possible selon des rythmes modulables, tributaires de nos besoins et de nos choix. Le redressement de notre situation budgétaire impliquait cette démarche dont les résultats porteront progressivement leurs fruits.

Le nouveau P.O.S. implique l'autofinancement de toute nouvelle opération d'urbanisme (NA) et la rentabilisation progressive des réalisations passées (NB) mais non encore amorties.

Le Maire rappelle enfin et à ce sujet (à titre d'exemple) que les résidents des zones Nb utilisent actuellement des équipements publics (eau, chemins, électricité) qui en dépit de participations payées il y a une dizaine d'années sont encore à charge d'emprunt de la Commune.

Cette situation ne peut se perpétuer sans risques importants pour nos budgets à venir. Elle ne le sera donc pas.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 68 de la loi d'orientation du 06/02/92, relative à l'Administration Territoriale de la République, les Communes peuvent exprimer leurs vœux de coopération.

Ainsi, dans un délai de six mois à compter du 06/02/92, les Communes peuvent proposer à la Commission Départementale de Coopération, la forme d'intercommunalité qu'elles désirent pratiquer et les partenaires qu'elles souhaitent privilégier.

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée dans notre Communauté de cinq jeunes citoyens :

- Laura GRANGER née le 16 juin
- Jérôme CHAUSSE né le 3 juillet
- Sylvain PACINI né le 13 juillet
- Lorène HADOU née le 30 juillet
- Jérémie VITANZA né le 1er août

Notre ami Lucien DEVOS, Président de la section bouliste du village, est devenu papa.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et, à leur progéniture longue vie et réussite.



Jérémie VITANZA



Jérôme CHAUSSE

SAINTE-ANASTASIE DU RIRE...

ENCORE DU RIRE

Un spectacle "pas comme les autres" attira ce soir là plus de 200 personnes à la salle polyvalente, le mauvais temps ayant empêché les acteurs de se produire comme cela était prévu Place St-Just.

Le drôle, l'inattendu, le burlesque, le satirique, l'attendrissant, le délirant se succédèrent sur scène -ou à côté de la scène- pour trois heures devant un public très ouvert, participant avec force applaudissements et éclats de rire au jeu des artistes.

La participation des enfants qui, pendant l'année, ont suivi les cours d'initiation théâtrale de M. SAUVET, a été très appréciée. L'entrain, la joie, la conviction qui présidaient à leur jeu théâtral, étaient remarquables.



Laura GRANGER

Cette représentation a été organisée et proposée par M. Jean-Pierre SAUVET, metteur en scène et acteur, en collaboration avec l'association Vouloir, le club des Cigales et la Commune.

Pour terminer, spectateurs et artistes se sont retrouvés avec beaucoup de plaisir autour d'une collation offerte par la Mairie et ont pu échanger ainsi commentaires, félicitations et encouragements.

LA VIE AU VILLAGE

AUDITION DES ELEVES DU COURS DE PIANO

Plus de 100 personnes assistaient à cette manifestation qui avait lieu dans la salle polyvalente. Parents, enfants et même professeurs étaient un peu émus "vont-ils savoir jouer sans faute, malgré le trac inévitable ?".

Il y eut, certes, quelques dérapages mais bien compensés par l'application attendrissante des petits, l'entrain, la bonne volonté et les réelles dispositions des plus "grands".

Les parents et toutes les personnes intéressées qui leur ont fait le plaisir de venir les écouter, ont manifesté avec chaleur leur approbation et leur sympathie en applaudissant vigoureusement à chaque prestation.

A la demande de quelques parents, le professeur, Pierre LAURENT, exécuta avec brio un scherzo de CHOPIN et, pour terminer, Monsieur le Maire remercia Pierre pour son enseignement de toute une année, évoqua la fête de la musique qui a lieu le lendemain en soulignant que c'est bien la meilleure façon de la célébrer que d'encourager ainsi de futurs musiciens.

MARIAGES



Ci-dessus Melle TITEUX Nathalie et M. GIDE Alain.

Ci-contre Melle BOUTON Sabrina et M. MAILLER Bruno.

DECES

Nous avons le regret de vous informer du décès de Madame VIRUEGA Thérèse, survenu le 5 août. Nous présentons à toute la famille VIRUEGA/RICO nos sincères condoléances.

RECITAL DE PIANO

Le talent, la jeunesse et la grâce étaient réunis le soir à la salle polyvalente où Sylvie POUVREAU de TOURS, venue passer le mois de juillet dans notre village, a offert ce récital de musique classique.

BEETHOVEN, SCHUBERT, MOZART et CHOPIN étaient au rendez-vous et les spectateurs ont été charmés durant 1 heure et demie par les prouesses de la jeune pianiste qui n'a pas hésité à affronter des morceaux très difficiles, malgré un "trac" évident et bien compréhensible qui n'a d'ailleurs en aucune façon nui à son jeu.

Une ambiance d'amitié et de sympathie a régné dans la salle et s'est encore confirmée durant le "pot de l'Amitié" traditionnel qui a suivi le concert.

Une belle soirée dédiée à l'été et à la musique, Merci Sylvie.



Le 11 juillet, Jean-Pierre MORIN, Maire, assisté d'Elisabeth TORRENTE, a célébré le mariage de :

- GIDE Alain et de TITEUX Nathalie et assisté de Marie LAURENT, le mariage de :

- MAILLER Bruno et de BOUTON Sabrina

Nos vœux de bonheur et de prospérité accompagneront ces jeunes mariés tout au long de leur vie que nous voulons heureuse.

Nous les remercions également pour les dons qu'ils ont faits à la Mairie, qui viennent s'ajouter à celui des jeunes époux MENDOZE dont le mariage a été célébré le 7 mars.

Après concertation intercommunale, la Commune de SAINTE-ANASTASIE/ISSOLE, en accord avec ses partenaires, affirme sa volonté d'opter pour une structure de coopération existante, revêtant le caractère d'E.P.C.I. (1) et qui regrouperait les Communes suivantes : GAREOULT, SAINTE-ANASTASIE, FORCALQUEIRET, LA ROQUEBRUSSANNE, ROCBARON, MAZAUGUES, MEOUNES.NEOULES.

Cette structure existante est le Syndicat

Intercommunal du Collège du Canton de LA ROQUEBRUSSANNE, assurant par ailleurs la gestion des transports scolaires du Canton. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-ANASTASIE adopte cette proposition et décide de proposer à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale la forme de Coopération précitée.

(1) Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

GARDERIE SCOLAIRE

Après consultation du Conseil d'Ecole et des Parents d'Elèves, il est décidé de créer, à titre expérimental, dès la rentrée de septembre, un service de garderie extra-scolaire au bénéfice des enfants scolarisés dont les deux parents travaillent loin de SAINTE-ANASTASIE.

Ce service assurera la surveillance des enfants de 07 H 30 à 08 H 30 et de 16 H 30 à 18 H 30 dans la cour de l'école maternelle et dans les locaux du restaurant scolaire.

La surveillance sera assurée par un ou

deux (selon effectif) employés C.E.S.

Le tarif sera le suivant : 5 F pour le matin et 5 F pour le soir soit 5 à 10 F par jour.

En fonction du nombre de participants et en concertation avec les Parents d'Elèves et les Enseignants (Conseil d'Ecole) les modalités pratiques et le tarif définitif seront arrêtés dès les premières semaines de scolarité.

Les inscriptions fermes seront prises en Mairie entre le 1er et le 10 septembre.

MISE A JOUR DES FONCTIONS D'ADJOINTS AU MAIRE

M. CUENOT 1er Adjoint

- Urbanisme, équipement
- Cimetière

M. DEHAYE 2ème Adjoint

- Finances, assurances, services concédés, contentieux
- Commission Extra-Municipale des Sports et Loisirs

Mme LAURENT 3ème Adjoint

- Bureau d'aide sociale

- Fêtes et cérémonies

- Office Départemental de Protection animale

M. ISTRIA 4ème Adjoint

- Matériel de prévention incendie et mise en oeuvre
- Travaux réseaux (eau, électricité, téléphone...) relation travaux avec service extérieur (S.E.E.R.C....)
- Mise à disposition des installations et du matériel municipal (salle, mobilier...)

CHRONIQUE MUNICIPALE

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 JUIN AU 15 AOUT

Les chemins :

- chemin du Saragan : sur 120 mètres, depuis la route départementale, élargissement à 4,50 mètres et recouvrement en enrobé sur 4 mètres de large.

- chemin de Bertrand Marin : recouvrement en bi-couche sur 800 mètres et traitement de la chaussée en enrobé de la section montante (115 m) à partir du chemin du Saragan.

- chemin des Vaux : recouvrement en bi-couche sur 220 mètres. A noter que cette section de ce chemin n'avait jamais été faite.

- Nids de poules : rebouchage sur l'ensemble des chemins du village à l'aide d'une pilonneuse thermique.

- Epannage et compactage de tout-venant :
* sur le chemin de la Grande Vigne (partie haute) ;

- * sur le chemin des Poulégades ;
- * sur le parking de la Place de la Gare (emplacement de la fête foraine) ;
- * sur le chemin du Gaou de Vie.

Débroussaillage et désherbage

- Continuation du débroussaillage à l'épaveuse ;

- Tonte du Pré de la Font et du terrain de foot-ball en vue de la reprise de la "saison".

A noter que le désherbage se pratique tous les jours sur l'ensemble de la Commune à l'aide d'une petite débroussailluse à fil de nylon.

Réparation de la clôture de la salle polyvalente détériorée en plusieurs endroits.

Déroulement des festivités.

Il occupe les agents municipaux plus qu'on ne le pense : le transport du matériel (tables, tréteaux, chaises, barrières...) son installation, son rangement, la mise en place d'accessoires divers, le nettoyage des lieux de fête... représentent un travail à temps plein d'au moins une semaine, travail dont ils se sont acquittés avec dévouement, participant ainsi au succès des festivités.



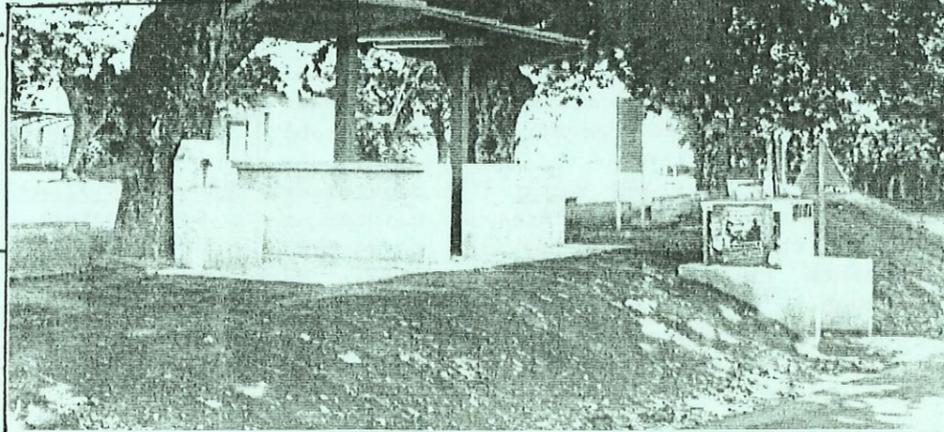
Rebouchage des nids de poules.

Travaux dans les écoles

- Mise en conformité des installations électriques, suite au passage de la Commission de Sécurité, vérification et aménagements divers.

- Installation pour des impératifs d'hygiène d'urinoirs pour garçons à l'école maternelle (plaques de faïence émaillée avec caniveau et effets d'eau).

La nouvelle buvette de la Place de la Gare construite par l'équipe municipale.



Ralentisseurs

Pour les raisons de sécurité évoquées dans le Bulletin Municipal précédent, 1 ralentisseur a été construit à l'entrée de la salle polyvalente et 3 autres le long des grandes portes coulissantes de la salle, sur le chemin menant au tennis.

Volontairement "secs", ils sont destinés à "casser" la vitesse pour rouler au pas à 5Km/h.

Pourquoi 5 et pas 15 a-t-il été demandé sitôt les panneaux réglementaires posés?

La réponse est simple :

1. La FRANCE est un pays conservateur qui n'aime ni les changements, ni surtout les innovations.

2. Du temps où l'infanterie était "la reine des batailles", le manuel d'instruction du fantassin fixait la longueur du pas réglementaire à 0,75 mètre.

3. Un fantassin digne de ce nom devait faire 1335 pas au moins en 1 heure, soit 5 Km à l'heure, par excès.

4. D'où cette notion inscrite dans les règlements français :

Au pas = 5 Km/h C.Q.F.D.

Ramassage des monstres

La photo de couverture du Bulletin montre le camion municipal à son 12ème et avant-dernier voyage.

Quatre jours pleins auront été nécessaires pour mener à bien ce ramassage mensuel! Un record, en attendant peut-être mieux!

Rappelons le bon temps où à SAINTE-ANASTASIE on savait qu'un monstre ne pouvait trouver sa place dans un coffre de voiture et qu'un bâton de chaise n'était pas un monstre! Et que l'on prenait la peine, par respect de la collectivité, de transporter soi-même ses vieilleries et son bric-à-brac à la décharge cantonale.

(voir photo de couverture)

VIRADES DE L'ESPOIR LE GRAND NORD A SAINTE-ANASTASIE

Le 20 septembre prochain aura lieu, à GAREOULT, comme l'an dernier, la grande manifestation des "Virades de l'Espoir" dont le but est de recueillir des fonds destinés à favoriser la recherche pour combattre cette terrible maladie qu'est la mucoviscidose.

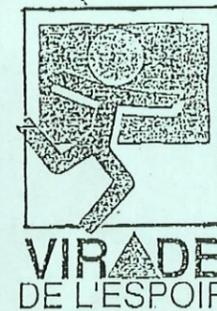
A cette occasion, le 19 septembre, un attelage de chiens, très spectaculaire, traversera le village et s'arrêtera un moment, Place de la Gare, avant de gagner BESSE, afin de permettre aux chiens (et aux hommes) de se désaltérer... et de se faire admirer et encourager.

ASL BASKET

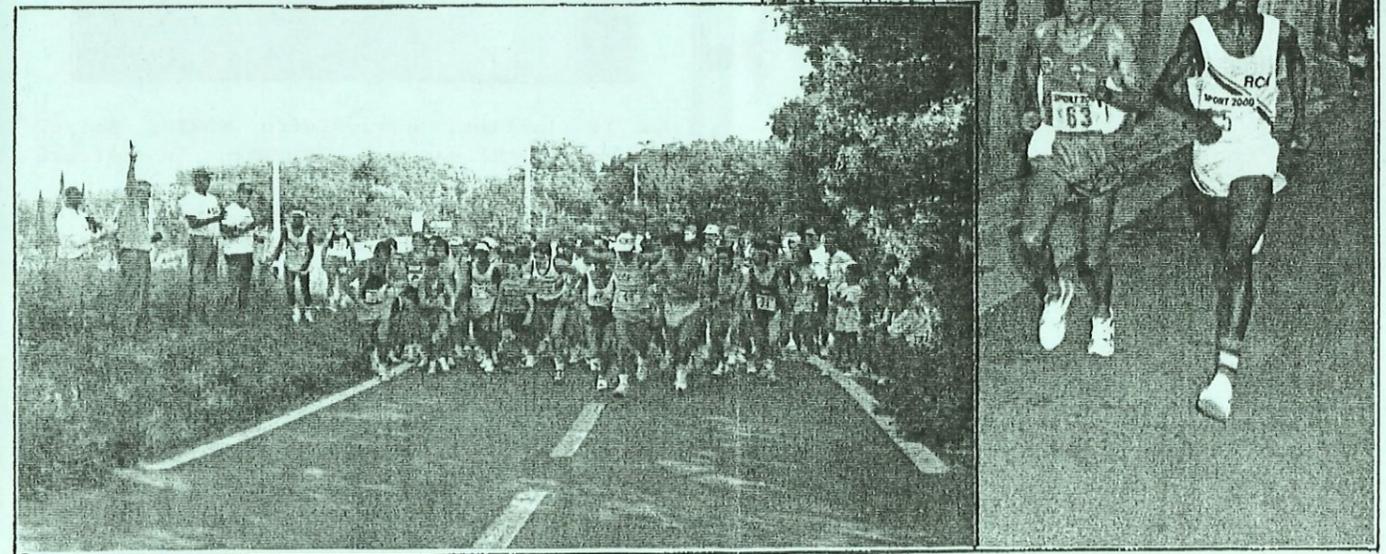
Pour le renouvellement des licences : impérativement visite médicale à la salle polyvalente le samedi 29 août à 15 heures, par le Docteur CORBIER.

PETITE ANNONCE

Instituteur cherche à louer à l'année maison type F 3/4 sur SAINTE-ANASTASIE. Tél. 94.04.23.40.



Les Boucles de l'Issole du 18 juin.



CONCOURS DE L'EXPOSITION PHOTOS

Une personne a trouvé la solution : reflux de la mer sur une plage de sable.

Il s'agit bien de résurgence d'eau infiltrée dans le sable lors du reflux de la marée.

La petite chose qui contribuait à l'énigme, est qu'au moment du développement de l'épreuve, un petit coup de lumière blanche inverse les valeurs noir et blanc.

La gagnante est Madame LEDAY Carole de SAINTE-ANASTASIE. Félicitations.

LE CLUB DES CIGALES

Le Club des Cigales vous propose une journée "détente" à la mer, plage de Cabasson (BREGANCON), le mardi 8 septembre. Départ à 9 H 00.

Prix du car : 40 F adultes, 20 F enfants (accompagnés).

Sur place : ombrage, tables, snack.

Vous pouvez apporter votre pique-nique, vos boules.

Inscriptions jusqu'au 4 septembre au 94.72.20.33.

HORAIRES D'OUVERTURE DU LYCEE RAYNOUARD
ANNEE SCOLAIRE 1992/1993

Les horaires d'ouverture du lycée Raynouard à BRIGNOLES pour l'année scolaire 1992/1993 sont :

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI de 8 HEURES à 18 HEURES,
MERCREDI de 8 HEURES à 13 HEURES.

RECUPERATION D'HUILES USAGEES

La Société Dragui-Transport a mis un récupérateur d'huiles usagées à la disposition de la population du Canton. Ce récupérateur est situé sur le quai de transit de LA ROQUEBRUSSANNE. Il est rappelé qu'il est interdit de déverser les huiles usagées dans le réseau d'assainissement.

HUBERT FALCO A SAINTE-ANASTASIE

Point d'orgue des journées de fête de la Saint-Just, l'apéritif d'honneur offert traditionnellement par la Mairie et le Comité des Fêtes à tous ceux qui tout au long de l'année se dévouent pour le succès de ces festivités mais également pour que vive le village.

Invité d'honneur, notre Député et Premier Vice Président du Conseil Général était chaleureusement accueilli et salué par le Maire qui soulignait l'action toujours efficace et amicale d'Hubert FALCO ainsi que son attachement à nos villages du Centre VAR.

Très applaudi par les nombreux participants Hubert FALCO achevait sa visite par une brève mais appréciée apparition à l'Exposition de Peinture et de Photographie organisée par le Club des "Cigales" à la salle polyvalente.



Un nouveau chemin tracé le long de la bergerie de M. SAUZEDE. Il rejoindra plus tard le chemin de Bertrand Marin.



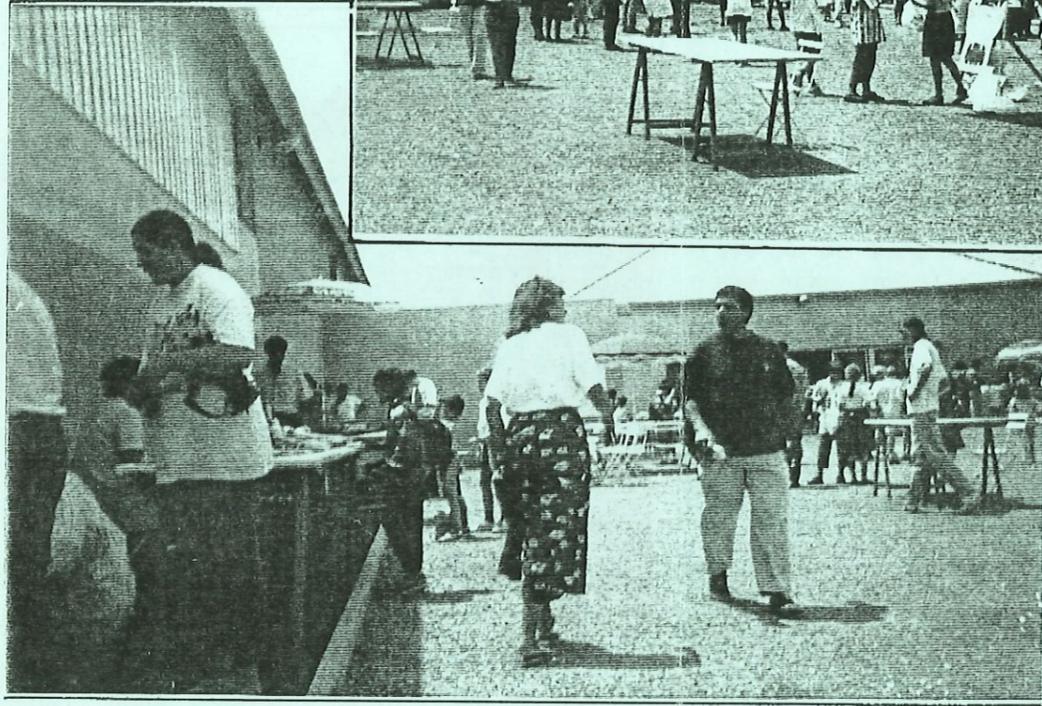
CINEMA

Lundi 24 août : MY GIRL.

Après "Maman, j'ai raté l'avion", le nouveau film de Macaulay Culkin avec Dan Aykroff, Jamie Lee Curtiss, Macaulay Culkin.



La kermesse des écoles.



LA VIE ASSOCIATIVE

LES CIGALES N'ONT PAS FAIT QUE CHANTER...

Durant tout le dimanche de la Fête Patronale, les membres du club des Cigales ont exposé, à la salle polyvalente, leurs travaux de toute une année.

Cette exposition, préparée et réalisée avec beaucoup de goût par M. FADDA, Président du club, les membres du bureau et les responsables des diverses activités, a été très réussie.

Dès l'entrée, les visiteurs, nombreux, ont été séduits par le chatolement des couleurs tendres ou chaudes de tous ces ouvrages et par la diversité des oeuvres présentées.

Ils ont pu admirer successivement des peintures sur soie (tableaux, écharpes) aux magnifiques teintes pastel, des émaux sur cuivre très spectaculaires, de mignonnes poupées habillées joliment par d'expertes couturières, des ouvrages au crochet, de remarquables sculptures sur bois dues à Mme BOCQUET et un étonnant patchwork qui a donné des idées à beaucoup de nos adhérentes, expertes de l'aiguille.

Ils ont pu voir également de surprenantes photographies dues à M. MAZEYRAT, qui dirige depuis peu un club "photo" et à quelques-uns de ses adhérents.

Certains de ces travaux étaient à vendre et beaucoup se sont laissé tenter et se sont fait plaisir en acquérant l'oeuvre confectionnée avec patience... et passion, souvent par une amie ou du moins une personne connue.

A l'occasion de cette manifestation, il est bon de reconnaître le dévouement et le savoir faire des "moniteurs" bénévoles, Mme BOCQUET pour la soie naturelle et les émaux, Mmes VERNAY, DEHAYE et ISTRIA pour la couture et le crochet, M. MAZEYRAT pour la photo ainsi que le talent d'encadreur de Mme BOCQUET.

M. MENDOZE, peintre, et M. PREZIOSI, potier-sculpteur, ainsi que la poterie Aguilon de LA ROQUEBRUSSANNE, avaient accepté de prêter quelques unes de leurs oeuvres pour embellir encore cette exposition.

Rendez-vous à l'an prochain pour découvrir d'autres créations et d'autres talents!